

—

Une enveloppe d'1 milliard d'€ de fonds allouée par l'AFL au financement des investissements durables des collectivités !

—

L'AFL, la banque des collectivités locales, vient de réaliser une seconde émission obligataire durable de 500 millions d'euros couronnée de succès. Elle fait suite à une première émission de 500 millions d'euros en juillet 2020. Cela représente un montant total de 1 milliard de ressources qui ont été allouées aux dépenses d'investissement durable des collectivités membres de l'AFL.

Un dispositif innovant pour financer les investissements sociaux et environnementaux des collectivités

En proposant cette seconde enveloppe de 500 millions d'euros, l'AFL entend permettre à l'ensemble de ses collectivités membres, quelle que soit leur taille, d'accéder à des financements durables. « *La volonté des collectivités actionnaires de l'AFL était que chacune d'elles puisse financer ses projets à visée sociale ou environnementale grâce à des financements durables, sans avoir à sa charge la remontée administrative des informations nécessaires pour justifier l'éligibilité de leurs projets.* » indique Yves Millardet, Président du Directoire de l'AFL.

Pour ce faire, l'AFL a répertorié les dépenses de ses collectivités actionnaires dans trois grandes catégories d'investissements :

- 1- **L'accès à des services sociaux essentiels et de base** (éducation et culture, emploi, accès aux services de santé essentiels, inclusion sociale) ;
- 2- **La transition énergétique et écologique** (transports publics à bas carbone, prévention et contrôle de la pollution, énergies renouvelables, ...) ;
- 3- **Les infrastructures durables, les villes et la cohésion territoriale** (gestion durable de l'eau, habitat accessible, infrastructures durables et accessibles).

Ces trois catégories d'investissements sont interfacées avec un ou plusieurs Objectifs de Développement Durables de l'ONU (ODD)¹.

Ce dispositif permet donc d'évaluer, pour chaque collectivité, une part de dépenses d'investissement éligibles aux financements « durables » de l'AFL, sans remontée d'informations spécifiques liées au cahier des charges des projets.

« *Dans les collectivités, la part des investissements qui relèvent de l'une des trois catégories se situe entre 40 et 45% en moyenne. Cela montre le rôle majeur que l'ensemble des collectivités ont à jouer dans le cadre de la transition écologique et solidaire et le dispositif de l'AFL est unique pour relier ces investissements à des financements durables* » confirme Olivier Landel, Directeur général de l'AFL-ST.

¹ <https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>

Contact presse

Lucille SIMON - Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr - 04 69 84 8104



Le fruit d'une nouvelle émission obligataire durable

Cette enveloppe destinée au financement de projets environnementaux et sociaux fait suite à la seconde émission obligataire durable réalisée par l'AFL (« sustainable bond ») ce jeudi 13 janvier, qui lui a permis de lever 500 millions d'euros sur les marchés à maturité de 7 ans. Cette huitième émission benchmark a rencontré un très vif intérêt de la part des investisseurs avec environ 75 comptes participants et une demande supérieure à 2,2 milliards d'euros dans le livre d'ordres. Le placement des titres de l'opération a été réalisé avec une marge de 25 points de base contre la courbe des obligations de l'Etat (Obligations Assimilables au Trésor – OAT) et 72% des investisseurs détiennent des labels ISR (investissement Socialement Responsable).

A propos de l'AFL

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêts. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »

Contact presse

Lucille SIMON – Responsable de la communication
lucille.simon@agence-france-locale.fr – 04 69 84 8104

